DLP -5-9-64 336466

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 NF

Bulletin n° 48 - Septembre 1964

LA LUTTE CONTRE LES MULOTS ET CAMPAGNOLS DES CHAMPS

Périodiquement une recrudescence d'activité des mulots et campagnols des champs est signalée dans la région et les populations de ces petits rongeurs - qui constituent une menace permanente pour la production agricole végétale - peuvent atteindre très vite une intensité dangereuse, prenant parfois l'allure de véritable fléau, surtout en année sèche, si la lutte n'a pas été organisée en temps utile, c'est-à-dire de préférence en fin d'hiver, lorsque les réserves de ces animaux nuisibles sont épuisées.

L'attention des Maires, Présidents des Groupements de Défense contre les ennemis des cultures, Présidents des Syndicats Agricoles, et agriculteurs, est attirée tout spécialement sur le danger latent que représentent les foyers de campagnols à la sortie de la mauvaise saison et sur la nécessité d'intervenir en temps utile.

En dehors des périodes où la lutte est rendue obligatoire par arrêté préfectoral (dans le cas de forte pullulation généralisée), il est recommandé aux responsables communaux de prendre toute initiative ayant pour but d'enrayer un développement local de ces rongeurs.

Normalement les traitements doivent être effectués en hiver (mieux en fin d'hiver). A l'automne éventuellement, pour la protection des semailles, la lutte pourra être envisagée à condition d'être aussi généralisée que possible. Quant aux interventions d'été elles sont déconseillées et doivent rester exceptionnelles. Elles sont tolérées le plus souvent mais pourraient tout aussi bien être interdites avec les graines empoisonnées. D'ailleurs en général elles ne paraissent se justifier qu'à la suite de négligence, la lutte n'ayant pas été organisée sérieusement à l'époque normale. Les pullulations estivales de campagnols sont rares dans les communes où l'on a traité convenablement à la fin de l'hiver.

PRINCIPAUX MOYENS DE LUTTE :

I°- Le VIRUS DANITSZ, fabriqué et vendu par l'Institut Pasteur, a pour but de provoquer chez les rongeurs, à l'exception de tous les autres animaux, une septicémie, dont tout animal atteint meurt en trois jours.

Très employé avant la guerre, le VIRUS DANITSZ a donné lieu parfois à des controverses dans les milieux agricoles, les résultats obtenus ayant été extrêmement variables. Il faut préciser en effet que cette préparation, qui est une culture microbienne, est très délicate d'emploi dans la pratique agricole : nécessité de l'utiliser peu de temps après sa sortie de l'Institut Pasteur; conditions de préparation des appâts difficiles à réaliser : conservation à l'abri de la lumière, etc..... Certaines communes ont cependant obtenu de bons résultats

D'un prix de revient un peu supérieur à celui des graines empoisonnées au phosphure de zinc, le virus Danitsz a, par contre, l'avantage d'être sans danger pour l'homme, les animaux domestiques, le gibier,

......P. / 67

2°- POISONS : Parmi les divers poisons essayés, le PHOSPHURE de ZINC reste le plus employé. D'une efficacité indiscutable, d'un prix de revient très modéré, les graines empoisonnées au phosphure de zinc sont préparées très facilement grâce au procédé, mis au point en I949, qui consiste à enrober les graines d'un mélange de phosphure et d'huile de vaseline, ce dernier produit étant destiné à stabiliser le poison et à lui permettre de mieux adhérer aux graines. Le principal inconvénient du phosphure de zinc est sa grande toxicité.

Les traitements collectifs étant toujours préférables aux actions individuelles, la graine nécessaire à l'ensemble des producteurs d'une même commune (ou même de plusieurs communes voisines) est rassemblée sur une aire cimentée, dans un local bien aéré, et la préparation a lieu sous le contrôle d'un pharmacien. Il suffit d'un kilog de phosphure de zinc et de deux litres d'huile de vaseline pour empoisonner 150 kgs de blé, l'enrobage des graines à l'aide du mélange phosphure-huile étant réalisé rapidement par pelletage.

Bien que le blé soit préférable, d'autres céréales, telles que le seigle, l'avoine (grains non aplatis) ou l'orge peuvent également être utilisées comme appâts. Avec l'avoine et l'orge, il est recommandé de porter à 3 litres la quantité d'huile de vaseline nécessaire à la préparation de I50 kgs de grains et de multiplier les pelletages. Légalement, les grains doivent être colorés en rouge, bleu, vert ou noir; d'où la necessité d'ajouter un produit colorant bien que le phosphure donne aux graines une teinte noire assez prononcée.

Après transport sur les terrains à traiter en utilisant de préférence des sacs papier en très bon état - que l'on peut détruire ensuite -, les appâts sont déposés dans les trous paraissant fréquentés. A cet effet, on peut utiliser des cuillers usagées ou mieux encore, des appareils spéciaux appelés "fusils à souris", dont il existe plusieurs modèles, et qui permettent de répartir les appâts sans avoir à se baisser et d'une manière économique. Tout épandage en surface est à proscrire, cette pratique étant d'ailleurs interdite.

Dans la pratique, il suffit que les responsables des traitements s'adressent au pharmacien de leur choix, de préférence le plus proche.

Par mesure de précautions, dans les communes où l'on se propose de traiter au phosphure de zinc, le Maire est invité à prendre un arrêté municipal qui doit naturellement être approuvé par la Préfecture. Un modèle d'arrêté est adressé par la Préfecture ou le Service de la Protection des Végétaux sur simple demande.

Il est recommandé de limiter à quelques jours la durée des opérations.

Depuis un certain nombre d'années, un produit de synthèse est utilisé par certains fabricants pour enrober des graines vendues comme cpécialités sous des appelations commerciales. Il s'agit de la CRIMIDINE ou PIRIMIDINE (Ex. Mulox, Crimitox, etc.....)

D'une efficacité au moins équivalente à celles traitées au phosphure de zinc, les graines à la crimidine sont considérées comme nettement moins dangereuses pour le giber ou les volailles..

Par contre, dans la situation actuelle, les graines à la crimidine présentent l'inconvénient d'atteindre un prix de revient au Kg nettement plus élevé que celui des graines empoisonnées au phosphure de zinc. Les graines à la crimidine sont vendues sans formalité.

Il faut de 3 à 5 kgs de graines empoisonnées à l'hectare suivant le degré de pullulation des rongeurs.

........./.....

CAS PARTICULIER DU CAMPAGNOL TERRESTRE :

Les procédés de lutte indiqués ci-dessus ne sont pas valables pour combattre le campagnol terrestre ou rat-taupier, d'une taille nettement supérieure au campagnol des champs, et qui est l'auteur des taupinières aplaties observées fréquemment dans les prairies ou les prés-vergers et remplis de racines coupées.

Contre le campagnol terrestre, le piégeage est le moyen de destruction le plus efficace et il est souhaitable que les communes et les Groupements de Défense contre les ennemis des cultures encouragent le plus possible les piégeurs.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE

Les Ingénieurs-Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX

P68